

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	12	1	2

Date de la convocation
05 juin 2023

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt trois  
et le neuf juin

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., GARRABOS F., V., MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN C., VEROT V.

Absents : Mrs ARNAUD A., MICHEL A.

Pouvoir : Mme MARTEL Dominique donne pouvoir à Mme ROY Sylviane

**N° 09062023006****ENTENTE INTERCOMMUNALE  
RELATIVE A LA PRODUCTION  
DE REPAS PAR LA CUISINE EN  
VELAY : PROPOSITION  
D'AVENANT**

Une gestion mutualisée et partenariale du service de la Cuisine en Velay auprès des communes de Bains, Brives-Charensac, Chaspuzac, Le Puy-en-Velay, Sanssac l'Eglise et Vazeilles-Limandre, ainsi que la Communauté d'Agglomération s'est mise en place depuis 2019 via la création d'une entente intercommunale. Depuis, les communes de Solignac-sur-Loire et de Vals-Près-Le Puy ont rejoint l'entente intercommunale.

La Convention régissant l'entente prenant fin à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et de sorte de permettre une continuité du service, il est proposé qu'un avenant n° 3 à la présente prévoyant une prorogation de la validité de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2023 inclus soit adopté. Les autres termes issus de la convention initiale et des 2 premiers avenants restent inchangés.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ☞ valide l'avenant à la convention de l'entente intercommunale, ci-annexée
- ☞ autorise Monsieur CHAMAYOU Patrice, adjoint au Maire, à signer l'avenant

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 9 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,  
Michel JOUBERT**Vote**

<b>Exprimés</b>	<b>13</b>
<b>Pour</b>	<b>13</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 19 juin 2023

et publication ou notification

du 19 juin 2023

**AR Prefecture**043-214300626-20230609-09062023006-DE  
Reçu le 19/06/2023